

## **DELIBERATION N° 98/03-11 - MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'un certain nombre de projets de travaux, de par leur montant, nécessitent une consultation ou appel d'offres.

Ces travaux concernent :

1/ travaux de voirie 1998, pour un montant estimé à 1 600 000 F environ,

2/ remplacement du système de chauffage de l'Eglise, estimé à 200 000 F environ,

3/ ravalement de l'intérieur de l'Eglise, estimé à 200 000 F environ/

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré;  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations ou appels d'offres pour les fournitures et les travaux désignés ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises et fournisseurs retenus,

- de prévoir les crédits correspondants au budget primitif 1998.